PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
frais de poste non compris)... £1 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, *franc de port*.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14. **MONTREAL, MARDI 27 MAI 1851.** **No. 69.**

LE CANADIEN EMIGRANT

OU

Pourquoi le Canadien-Français quitte-t-il le Bas-Canada?

PAR DOUZE MISSIONNAIRES DES TOWNSHIPS DE L'EST.

"Rien n'est si beau que son pays."

(Suite.)

On a observé que des townships exclusivement peuplés de canadiens n'ont nullement progressé, tandis que dans d'autres townships tels que Halifax, Sommerset, Stanfold, Artabaska, Chester et Warwick, des canadiens établis sur des terres semblables ont très-bien réussi, parcequ'ils ont adopté le mode de culture des étrangers établis dans le voisinage.

Ils ont eu en quelque sorte des fermes-modèles sous les yeux, et ils ont su en profiter. Si nous avons abusé si longtemps de la patience du lecteur, c'est que nous avions à combattre un préjugé bien défavorable à la colonisation. Un mot avant d'en finir avec ce chapitre, c'est que ceux qui aiment les terres basses ont pour eux l'espérance, les autres le profit. Y a-t-il à balancer?

Ce serait ici le lieu de réclamer contre l'état de misère, d'infériorité démesurée que l'on reproche aux Canadiens des townships. Bien certainement il y a parmi eux, comme partout ailleurs, des gens peu favorisés de la fortune. La nature des choses montre assez qu'il en doit être ainsi, dans un endoit nouvellement établi. Des causes particulières se sont réunies aux causes ordinaires pour retarder l'avancement des établissements canadiens dans les townships de l'Est. Nous aurons occasion de les devoiler plus tard. Nous pouvons cependant affirmer, que, proportion gardée, les établissements nouveaux dans les townships ont plus progressé ces dix à douze années que ceux des seigneuries.

Ce que nous avons dit suffit pour convaincre les plus incrédules de la fertilité des terres les plus soupçonnées de stérilité. Oui, les terres des townships sont très-fertiles, ce qui, joint aux autres avantages qu'elles offrent au colon, les rend les plus désirables du pays et font qu'elles offrent aux Canadiens-Français une somme de bien-être qu'il chercherait en vain ailleurs. Le climat salubre de cette partie du pays lui assure la santé, autant qu'elle en peut dépendre. Son sol fertile, ses pouvoirs d'eau, ses minérais, les bois dont on peut tirer un parti si avantageux, et, disons-le, le système d'agriculture plus perfectionne que dans les autres parties du pays, les races même d'animaux, qui y sont répandues, supérieures aux races canadiennes, tous ces avantages réunis lui assureront toujours les moyens de se procurer le nécessaire et le superflu plus qu'en aucun autre endroit du Bas Canada.

Pourquoi donc le canadien passerait-il à l'étranger? Serait-ce pour obtenir une plus grande part des biens de la fortune? Si elle lui sourit en pays étranger, il pourra peut être réaliser quelques uns de ses désirs. La considération, l'estime de ses compatriotes, le bien-être dont il pourra jouir à l'étranger, ne lui feront pas oublier la patrie. En demeurant sur le sol paternel, ne peut-il pas jouir de tous ces biens, au milieu de ses frères, de ses amis, de ses compatriotes? Trouvera-t-il le soleil de l'exil aussi bienfaisant que celui de la patrie? A sa dernière heure, de nouveaux amis pourront entourer son lit de mort, mais seront-ils capables de lui faire oublier ceux avec qui il coula les beaux jours de son enfance, et celle qui veilla sur son berceau, à qui son souvenir coûta tant de larmes, sera-t-elle là, à ses côtés pour recevoir ses derniers adieux et lui adoucir les horreurs de la tombe?

Mais nous nous oublions. Nous n'avons vu que les avantages qu'offrent nos terres des townships, nous n'avons fait nulle attention aux obstacles qui s'opposent à leur prompt établissement. Il en existe auxquels il est peut-être maintenant impossible de remédier, il en existe auxquels on peut encore apporter remède.

Ce n'est pas aux émigrants qu'il faut faire un reproche de quitter leur patrie. Il est inutile de les inviter à venir profiter des avantages que leur offre leur pays, si ces avantages se trouvent plus que contrebalancés par des obstacles qu'il n'est pas en leur pouvoir de surmonter. C'est donc à ceux que leur position ou leur influence met en pouvoir de remédier à ces inconvénients que nous en appelons. C'est d'eux que le pays attend une action prompte, des efforts constants, jusqu'à ce qu'enfin on ait obtenu, autant que possible, l'éloignement de ces obstacles.

Ce ne sont pas des demi-mesures que nous réclamons, mais quelque chose de prompt, d'énergique, de décisif. Il faut se hâter: chaque jour, chaque année de retard, c'est un profit de moins pour nos compatriotes, c'est un avantage immense de moins pour nos compatriotes; il faut se hâter quand on sait, à n'en pouvoir douter, par le rapport du comité spécial, nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration vers les Etats-Unis, que pendant les cinq dernières années avant 1849, plus de 25,000 de nos compatriotes ont quitté le Canada. Si notre patrie, comme l'Irlande, avait un excédent de population à repousser; si l'enfant du sol qui l'a vu naître, ne pouvait y acquérir une terre pour s'y établir et vivre d'une manière honorable; si dans sa patrie, le sort du canadien-français ne devait être que celui du mendiant, alors l'émigration de nos compatriotes serait un bienfait et non une calamité. Mais il n'en est pas ainsi; et n'est-ce pas une chose inouïe que cette émigration de nos frères dans notre pays jeune encore, dont une petite partie du territoire est défrichée et qui même a besoin des bras et des capitaux de l'émigration étrangère? Ce seul fait ne doit-il pas (pour nous servir des propres expressions du comité) "éveiller l'attention du législateur et le forcer à se demander si tout est bien dans l'ordre de choses qu'il a pour mission de diriger et de modifier; si c'est la nature elle-même qui n'offre pas à l'homme de son pays des avantages suffisants pour l'y retenir, ou si ce n'est pas plutôt la société qui a négligé d'exploiter le champ que la nature lui offrait?"

Est-il un seul canadien qui ne doive déplorer la perte journalière d'un si grand nombre de familles qui laissent nos plus belles campagnes, qui abandonnent leurs institutions, pour les Etats du Maine et du Vermont? Avons-nous fait de dignes efforts pour retenir nos frères sur le sol natal? La nature a-t-elle été ingrate envers notre patrie? N'a t-elle pas beaucoup fait au contraire pour l'habitant du Bas-Canada? Si vous en doutiez un seul instant, venez contempler au sud du St. Laurent, depuis la Rivière-Chambly jusqu'à la Chaudière, nos magnifiques forêts d'orme, d'érable, de pin, de noyer, de bois blancs, de frêne et de tamarac, où la hache du défricheur n'a pas encore pénétré; parcourez leurs rivières, leurs lacs, leurs cours d'eau si utiles à l'industrie; venez admirer dans le temps de la moisson la richesse et la fertilité du sol des townships de l'Est; et dites-nous après cela, si nos efforts pour coloniser la plus importante section de notre beau pays, ne méritent pas toute votre attention; dites-nous, si pour empêcher une émigration aussi funeste et aussi ruineuse, vous ne devez pas vous unir pour y opposer une barrière efficace?

Le promoteur éloquent et zélé de cette cause, quasi-nationale, M. l'abbé O'Reilly, a attiré l'attention publique sur les townships de l'Est; partout l'on a répondu à son appel patriotique et des associations se sont formées à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières et en plusieurs autres lieux. Le gouvernement, nous aimons à le proclamer, a généreusement secondé le mouvement en diminuant le prix des terres de la couronne dans une partie des townships de l'Est, et en en donnant même une partie gratuitement. Mais tout est-il fait? Ne reste-t-il plus rien à faire? Les townships de l'Est atteindront-ils maintenant ce dégré de richesse, de prospérité, d'importance qu'ils font espérer, si la législature, qui seule peut rémédier au mal, s'arrête quand le moment est venu de le réparer, recule devant son devoir le plus sacré? A cela, nous répondons avec peine, mais avec conviction, qu'il reste plus à faire qu'il n'a été fait jusqu'à présent, et nous pouvons encore répéter avec vérité ces paroles de MM. Cartier et M. Labruère de Saint-Hyacinthe: "*La colonisation des terres incultes est peut-être la plus grande œuvre que le gouvernement ait à exécuter dans le moment actuel.*"

Depuis deux ans, la législature n'a cessé de s'enquerir par la voix de ses comités des moyens à prendre pour empêcher la jeunesse de sortir du pays. D'une extrémité du pays à l'autre, on a répondu: *Procurez à la jeunesse canadienne des terres à des conditions avantageuses;—Otez les obstacles qui empêchent l'établissement des terres incultes dans les townships de l'Est;—Ouvrez des communications faciles;—Améliorez les grandes voies déjà ouvertes;—Donnez sans délai un bon système de voierie*, et vous fermerez une grande plaie de notre patrie, l'émigration à l'étranger de la jeunesse, "le nerf de la richesse d'un pays," selon l'heureuse expression de M. l'abbé Ferland.

Les causes défavorables à la colonisation sont donc principalement: le prix trop élevé des terres; les conditions onéreuses imposées par certains grands propriétaires; quequefois l'impossibilité de les acheter, parce que les maitres n'en sont point connus; le manque de chemins et de voies de communication. Le mal, le grand mal vient principalement de ce qu'une grande partie des terres des townships de l'Est sont tombées entre les mains d'un nombre de propriétaires, assez limité, qui n'ont d'autre but que de spéculer. Voilà les obstacles.

Pour nous, convaincus de la nécessité d'obvier au plus tôt à ces obstacles, nous proposons humblement les moyens que nous croyons les plus efficaces pour obtenir cet heureux résultat

1°. Imposer une taxe de *deux sous* par acre sur toutes les terres incultes de la couronne, du clergé et surtout des grands propriétaires.

2°. Etablir un bon système de voierie plus en rapport avec ces localités.

3°. Ouvrir de bonnes voies de communication et réparer les principales routes déjà ouvertes.

1°. Imposer une taxe de *deux sous* par acre sur les terres incultes.

C'est avec le plus vif chagrin que nous mentionnons que, dans cette importante section de notre patrie, la plus grande partie des terres vacantes, est sortie des mains du gouvernement. Quel est le Canadien, ami de sa patrie, qui pourrait contenir sa juste indignation, en voyant l'accaparement de vastes étendues de terres, dans les mains d'hommes qui, non seulement ne veulent pas les occuper, mais qui s'opposent encore par toutes sortes d'exaction à leur établissement? Quoiqu'à en juger par les lettres-patentes accordées, les ventes de ces terrains aient toujours été faites dans la vue de favoriser les établissements, cette classe privilégiée des grands propriétaires, frustrant bientôt cette intention en élevant outre mesure le prix de la terre, a fait tourner à son seul profit le travail de chaque colon, a honteusement spéculé sur ses sueurs. Faut-il s'étonner après cela, si la jeunesse émigre? Quand les moyens de la population ne sont pas suffisants pour répondre à l'odieuse attente des grands propriétaires, faut-il s'étonner, si le trop plein d'habitants dans les terres concédées et cultivées va demander à un pays voisin la protection qu'il ne trouve pas dans sa propre patrie? Ne sommes-nous pas en droit de dire avec vérité que c'est là une cause de ruine et de dépérissement pour le Bas-Canada? Oui, ce sont ces grands propriétaires qui s'opposent à l'expansion facile et rapide de la population, ce sont eux surtout que l'on doit considérer comme les auteurs principaux de l'émigration de nos compatriotes; c'est à l'intérêt sordide de ceux qui spéculent ainsi sur les besoins du peuple, qu'on sacrifie l'avenir de notre belle patrie. Tandis que le Bas-Canada offre généralement une nouvelle patrie à l'émigré européen, n'est-il pas souverainement déplorable de voir que "les descendants des premiers colons, dont les patients et persévérants travaux en temps de paix, et la bravoure en temps de guerre, ont tout fait pour l'avancement et la défense de cette partie des domaines de Sa Majesté (paroles de Son Excellence, dans sa réponse au mémoire cité plus haut), se trouvent forcés de quitter le sol natal, pour émigrer vers une contrée où ne règne aucune des institutions auxquelles ils sont tant attachés.

M. l'abbé Ferland, ci-devant superieur du Séminaire de Nicolet, dit, dans sa réponse aux questions à lui imposées par le comité spécial (20 mai 1849): "Entre le Saint Laurent et les frontières des Etats-Unis, les terres cultivables peuvent se partager en trois zônes, courant parallèlement au fleuve. La zône la plus rapprochée du Saint-Laurent renferme les seigneuries où il reste encore quelques terres à prendre. La seconde zône a une largeur de 15 lieues sur une longueur de 25 à 30. La troisième zône s'étend jusqu'à la frontière, et c'est cette partie que le patriotisme des ministres vient offrir à la jeunesse canadienne. "La seconde zône, dit M. Ferland, avec une juste indignation, partagée entre un petit nombre de grands propriétaires est devenue le domaine du monopole. On y exploite le travailleur avec une patience, avec une intelligence admirables et lorsqu'on a recueilli sa dernière sueur, lorsqu'on lui a arraché son avant dernier haillon, on le renvoie aux seigneuries, ou on le rejette vers les Etats-Unis. Libre à lui d'aller, à la tête de sa famille, grossir la tourbe des mendiants canadiens-français."

Les townships Nelson, Inverness, Dorset, Tring, Sommerset, Maddington, Halifax, Woolfstown, Blandford, Stanfold, Artabaska, Warwick, Chester, Bulstrode, Kingsey, Horton, Aston, Windsor, Tinwick, Shipton, Acton, etc, etc., et une foule d'autres sont compris dans cette seconde zône, et nous sommes en demeure de reconnaître et de le dire que ces vastes domaines des grands propriétaires restent comme une barrière insurmontable entre les anciens établissements des seigneuries et les nouveaux établissements des townships de l'Est.

"L'état de l'agriculture dans les townships, dil M. Elisha Gustin, de Staustead, dans sa réponse au comité spécial, est généralement dans un état de malaise et de dépression, surtout parmi la classe ordinaire des cultivateurs. Cet état de chose provient de l'énorme prix des terres qui appartiennent aux grands propriétaires. Le pauvre colon est cruellement harassé par eux, et il arrive assez souvent qu'il est expulsé de la terre défrichée par lui, sans rémunération pour ses longs travaux. Ainsi des endroits qui offrent maintenant l'aspect d'un désert et qui menacent de se dépeupler, offriraient à l'œil des habitations pleines d'activité, de richesse et de contentement."

Si les spéculations des grands propriétaires n'étaient que le fruit d'un travail honnête, le produit d'améliorations faites sur leurs terres, l'intérêt légitime des capitaux appliqués sur ces terres, tout cela serait dans l'ordre des choses ordinaires, et l'on n'aurait rien à dire. Mais qu'elles sont loin d'avoir ce caractère de justice et d'équité! Voyons un instant comment les choses se passent. Un certain nombre des grands propriétaires sont inconnus, soit qu'ils trouvent leur compte à ne pas se faire connaître d'abord, pour venir plus tard déposséder d'une terre considerablement augmentée en valeur par plusieurs années de travail, un possesseur de bonne foi qui s'en était emparé dans l'intention d'en payer la juste valeur lorsqu'il viendrait à en connaître le maître; soit qu'ils y trouvent leur avantage, afin de s'exempter des travaux que doivent partager tous les propriétaires. D'autres sont très-eloignés de l'endroit où sont situées ces terres et ne s'occupent guères d'une propriété d'une valeur relativement petite qu'ils possèdent à une grande distance. Quelquefois ces divers individus se disputent en loi la propriété de certains terrains; ces litiges se prolongent quelquefois bien des années, tout au grand désavantage de la colonisation. D'autres ont des agents qui ont bien le droit de vendre des terres, d'en retirer le paiement, qui savent bien faire payer le bois qu'on enlève de leurs terres, mais qui ne sont nullement autorisés à payer les frais de chemins et autres qu'ils doivent supporter. Jusqu'à dernièrement on n'a pu poursuivre ces agents pour leur faire faire et entretenir les parts de chemins dévolues aux terres dont ils sont constitués les gardiens. De sorte que ces heureux propriétaires ont pu, à l'aide d'un petit tour de passe-passe de ce genre, s'exempter de leur part des travaux publics, sans perdre une obole des profits que ces terres pouvaient leur apporter. Ils ont pu, par ces moyens, faire retomber sur le petit nombre des cultivateurs, généralement peu fortunés d'un township nouvellement établi, la charge si onéreuse de faire, d'entretenir les chemins, les ponts etc., ou bien il a fallu s'en passer et demeurer dans un état de gêne que ceux-là seuls peuvent comprendre qui ont eu occasion de voir quelques-uns des chemins donnant une sortie dans des localités nouvellement établies. Il va s'en dire que plus les terres se défrichent dans un endroit, plus il se fait de chemins et autres travaux, plus il se fait d'améliorations et plus aussi les terres y acquièrent de valeur. L'augmentation de valeur des terrains des grands propriétaires ne leur est due à aucun titre de justice. Ce n'est pas leur travail, ses capitaux qui leur ont donné ce surcroit de valeur; c'est le travail, ce sont les sueurs du colon.

Nous n'avons représenté la condition du défricheur par rapport aux grands propriétaires, que sous son jour le moins odieux. Combien de propriétaires qui ne se contentent pas de s'exempter de leur part de travaux, qui ne s'accommodent point de ces spéculations len-

---

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Premiere partie, 1793.)

(Suite.)

La fille du marquis de Savernay était bien loin de douter de l'immense danger qui menaçait son père, de cette infâme trahison qui allait livrer tant de nobles têtes au bourreau.

Bien souvent seule, car le pauvre Gracchus était employé à sa section presque toute la journée, elle se laissait aller au courant de ses pensées, qui tantôt la plongeaient dans des abîmes funèbres, tantôt la berçaient de songes dorés.

[illegible] sur sa main? Pourquoi son regard levé plus haut que la terre semble-t-il chercher cette étoile lumineuse qu'on ne trouve que dans le ciel ou dans un rêve? La solitude ne lui pèse plus, le silence a des murmures qui lui parlent tout bas. Ah! c'est qu'une pensée nouvelle germe dans son cœur; c'est que sa pauvre âme, qui grelottait toute seule, douloureuse et épuisée, agite ses ailes aujourd'hui. Cette voix qui lui a dit de si douces et de si nobles paroles, la voix de Georges, retentit et vibre sans cesse en elle.

Quand ses yeux se baissent, elle voit Georges à ses genoux, les mains jointes, et elle oublie, pauvre insensée qu'elle est, que Georges s'appelle le *Montagnard*, et elle, Jeanne De Savernay! Il y a des pensées qui remplissent tellement le cœur qu'elles ne laissent plus de place à d'autres. Et puis, ce premier élan d'une âme qui commence à vivre, n'a-t-il pas des aspirations étranges et énergiques?

Ainsi était Jeanne, elle croyait en Georges et elle croyait en elle. Comprenait-elle toute la force des nouvelles pensées qui la dominaient! Sondait-elle l'abîme? Non, le cœur ne raisonne pas si sagement et n'a pas de ces calculs qui brisent les ailes de la rêverie sous qui dépensent tout leur or sans jamais regarder au fond de leur bourse, comme si l'heure où résonne la dernière pièce ne devait jamais arriver; aussi quand leur main fiévreuse y plonge et ne rencontre que le vide, c'est la stupéfaction du désespoir; les yeux ne s'ouvrent que quand la bourse se ferme.

Oui, elle était semblable à ces dissipateurs la pauvre Jeanne. La dernière pièce d'or de sa pensée solitaire, elle l'avait jetée à cet amour agenouillé devant elle. Et pour la première fois la vérité lui apparut, triste et funèbre, comme sont, hélas! presque toutes les vérités qui chassent du cœur les illusions.

Elle en fut tout à-coup effrayée comme d'un affreux malheur. Cette joie nouvelle qu'on nomme l'amour, ne s'offrait à elle qu'avec de longs habits de deuil.

Dans le passé, c'était un pauvre jeune homme, la tête brisée par la balle d'un pistolet, l'insense! Dans le présent, c'était un de ces hommes, bourreau de tous ceux de sa race, celui-là même qui avait dit à son père d'une voix menaçante et terrible: "Nous sommes ennemis mortels d'instinct et de naissance."

Elle devint pâle et resta quelques instants muette et immobile, pétrifiée et anéantie; [illegible] le front dans les mains et sans possible? Ne me trouviez-vous pas assez malheureuse déjà, assez brisée par la souffrance, assez épuisée par cette torture de chaque jour! Quelle destinée m'avez-vous donc faite dans votre suprême volonté? Ma vie n'a eu que des larmes, des douleurs et des angoisses; que vous ai-je fait, mon Dieu, pour m'avoir ainsi marqué du sceau de votre colère? Quand vous retirez à une jeune fille sa mère, l'on m'a toujours dit que vous étendiez sur l'orpheline votre main pour la protéger. Oh! prenez-moi en pitié, Dieu Puissant! prenez-moi en grâce.. je souffre horriblement et j'ai peur! éloignez de moi ce nouveau calice!.. Fermez mon cœur, fermez mon âme, ou alors éteignez les regards dans mes yeux, éteignez la vie en moi! Je suis à vos genoux, je vous supplie les mains jointes.. et je pleure toutes les larmes que vous m'avez laissées!..

La pauvre jeune fille, brisée, hâletante, était tombée à genoux, avec des sanglots déchirants et des gémissements douloureux. Ainsi, elle resta plus d'une heure, comme devait l'être la Madeleine suppliante au milieu du désert. Puis, se relevant les yeux égarés, et se frappant la poitrine avec désolation, elle s'écria:

la fenêtre, qu'elle ouvrit avec un mouvement convulsif.

Dans le même moment Gracchus rentrait. Il vit le mouvement et aperçut Jeanne penchée sur la fenêtre:

Eh bien! par exemple, dit-il, en voilà une idée. Est-ce que tu trouves qu'il fait trop chaud, que tu ouvres la fenêtre? moi je grelotte.

Au son de cette voix, Jeanne se retourna. Son visage était si alteré, ses yeux avaient une fixité si effrayante, que le pauvre homme poussa un cri et courut à elle:

Eh bien! qu'est-ce que c'est... Eh bien! ma fille... ma pauvre Jeanne, qu'est-ce qu'il y a? Il tremblait, le digne homme, que ce ne fut l'annonce de quelque grand malheur, et il serrait dans ses bras Mlle De Savernay.

Voyons... mon enfant, est-ce qu'il est arrivé quelque chose? Non, n'est-ce pas. Est-ce que tu souffres? Pourquoi ce regard fixe? Il y a des sanglots dans sa poitrine... tu as envie de pleurer... mon Dieu, c'est tout simple, il y a des jours comme cela; pleure... pleure dans mes bras, pauvre enfant.

Jeanne écoutait encore sans entendre et regardait sans voir. Le sentiment doulou-